

L'île aux Bambins

Journal d'informations du Relais

Assistantes Maternelles de la CCVA

8 bis rue des Aloses- 25640 ROULANS

06.87.79.14.14 ou rfam.ccva@francas-doubs.fr



Bientôt le
Printemps !!



Bonjour

Nous voici repartis pour une nouvelle période avec l'arrivée des beaux jours et du printemps... Nos RDV du mois de mars: **les vides greniers à la puériculture et aux jouets à Bouclans (16 mars) et à Roulans (23 mars)**, venez nombreux profiter des bonnes affaires !!

Bonne lecture, Aurore LEU, Animatrice RAM CCVA

Sur le grand escalier du temps, Le printemps pas pressé
De venir nous saluer, Vient de dégringoler !

Comme il doit pleurer , De s'être ainsi cogné...
Peut-être est-ce la raison, Qui pourrait expliquer
Toutes les giboulées ! ...

Journal n°21

Mars/Avril 2013

Permanences et Horaires Du RAM CCVA

Lundi 9h-11h

Permanence téléphonique

Mardi à Roulans (Espace culturel)

9h-12h/ 13h30-17h

17h-19h sur RDV uniquement

Jeudi à Bouclans (Mairie)

9h-12h/ 13h30-17h

17h-19h sur RDV uniquement

Ligne directe 0381552009

Vendredi 13h30-16h30

1er et 3ème à Bouclans

2ème et 4ème à Roulans

Samedi 9h-12h

Sur RDV uniquement

Fermeture du Relais

Jeudi 14 mars et lundi 18 mars toute la journée

Jeudi 4 avril au matin

Du lundi 18 avril au 28 avril 2013 (Merci de contacter le RAM CCVDB au 06.88.60.18.80)

En raison de réunions ou de formations programmées à la dernière minute, d'autres fermeture peuvent être envisagées.

Veuillez m'en excuser par avance.

De la patouille à la peinture

La peinture permet à l'enfant de développer ses 5 sens. Tout d'abord, l'ouïe (bruits des papiers, de la peinture remuée ou posée sur le papier), l'odorat (odeur de la peinture), le toucher (l'enfant utilise les mains, les doigts, les pieds... il découvre son corps), la vue (couleurs lumineuses ou non, formes et figures, plan de peinture vertical ou horizontal...) et même le goût (les enfants goûtent d'eux-mêmes la peinture! C'est pour cette raison qu'il faut la choisir non toxique).

De plus, la peinture mais aussi le coloriage sont les premiers pas vers l'écriture. Ils permettent d'apprendre la maîtrise du mouvement, les contrôles de la direction et l'ébauche du graphisme. On peut commencer la peinture avec un enfant assez jeune : sachons toutefois que certains enfants n'apprécient pas le contact avec cette matière visqueuse et qui salit. Cette activité doit rester libre et créatrice ; l'enfant doit pouvoir la pratiquer à son propre rythme et selon son désir. Il est fondamental de respecter le refus de l'enfant.

Un enfant de 9-12 mois peut commencer à expérimenter le contact avec la peinture avec ses mains, ses pieds. Il est important de le laisser découvrir cette matière sans « outils : à cette âge l'expérimentation passe surtout par les sens.

Puis, l'adulte pourra peu à peu lui proposer d'utiliser des éponges, puis d'autres outils et supports variés lui permettant ainsi de travailler son imagination. En voici quelques exemples.

Quelles peintures ?

La gouache reste la peinture de prédilection pour les enfants car elle est lavable à l'eau. Il existe aussi des peintures aux doigts plus épaisses pour les plus petits. La peinture acrylique nécessite une plus grande surveillance. Elle peut permettre de peindre sur des supports plus variés .

La gelée alimentaire

Pour les tout petits qui aiment patouiller et mettre à la bouche , une recette de peinture très spéciale : de la gelée alimentaire diluée au citron pour qu'elle reste fluide et colorée avec des colorants alimentaires.

Leur proposer une grande feuille cartonnée et en avant pour la patouille artistique !

La peinture comestible pour enfant

La peinture maison pour enfant est une recette utile pour tous les parents qui veulent utiliser une peinture naturelle et comestible.

Ingrédients

2 tasses d'eau, 1/4 de tasse de sucre

1/2 tasse de sel, 2 tasses de farine

Colorant alimentaire (couleurs primaires : bleu, rouge et jaune)

Mélanger tous les ingrédients.

Colorer en ajoutant une pointe de colorant alimentaire.

Pour obtenir la teinte souhaitée, verser goutte par goutte.

Chauffer le mélange jusqu'à ce qu'il se densifie un peu.

Les teintes peuvent être mélangées pour en obtenir des nouvelles. Pour cela, il faut opter pour des couleurs primaires qui seront associées (bleu + jaune = vert, rouge + bleu = violet, rouge + jaune = orange).



La peinture comestible est fin prête pour être utilisée!

Les apports de la peinture

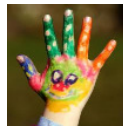
► **Peinture et langage** : l'activité peinture peut être un moment riche en échanges avec l'enfant. Elle favorise donc le développement du langage de ce dernier. L'adulte pourra ainsi nommer les couleurs, les supports, le matériel, décrire l'action de l'enfant....

► **Peinture et motricité** : peindre permet à l'enfant d'exploiter et développer sa motricité fine, sa dextérité. Peindre avec les mains, une éponge, tenir un pinceau de plus en plus fin...peindre sur des surfaces et papiers différents, peindre en position assise, debout....

► **Peinture et schéma corporel** : l'enfant peut être tenté de se mettre de la peinture sur les mains, les bras, le nez, la bouche. Avant de passer au nettoyage, en l'invitant à aller se regarder dans le miroir, l'adulte pourra l'aider à s'identifier progressivement (stade du miroir), à construire son schéma corporel (nommer les parties du corps recouvertes de peinture)

La peinture doit rester avant tout un moment de plaisir !

Quelques techniques à expérimenter pour le plaisir de tous les sens !



(en respectant l'âge et les compétences de l'enfant)

- Faire des empreintes de mains, pieds...
 - Faire des impressions de papiers (aluminium, emballage à bulles, papier sulfurisé, papier peint à relief...) de fleurs, de cotons tiges, bouchons, de rouleau papier toilette, de balles en mousse; de formes découpées dans du caoutchouc (bulgom)...
 - Peindre avec des chiffons :
 - frotter un chiffon imbibé de peinture sur un papier avec beaucoup de relief, la couleur mettra en évidence le relief. Déplier le chiffon après son utilisation et laisser-le sécher. Le résultat est souvent très joli.
 - effleurer la feuille ou appuyer bien fort selon l'effet voulu
 - trempier un tissu chiffonné dans une assiette de peinture et imprimer à plusieurs reprises dans des peintures différentes
 - après avoir peint un fond de couleur à la gouache, appuyer avec un chiffon qui absorbera la peinture pour donner de jolis effets. L'enfant, plus grand, pourra cerner des formes repérées dans les traces.
 - Faire rouler des voitures sur la peinture, des billes (pour les plus grands) en mettant une feuille dans un couvercle de boîte à chaussures
 - Faire des traces avec différents objets (peigne, fourchette, plumes...)
 - Froisser une feuille plastique, l'appliquer sur la peinture : et attendre le lendemain que la feuille soit sèche.
 - Mouiller le papier à l'eau et y faire de grandes taches de peinture.
 - Mettre de la gouache très liquide sur une feuille, et souffler dans une paille jusqu'à ce que la couleur se disperse et sèche.
 - Mélanger du savon et de la peinture en mettre sur la feuille et avec une paille souffler. La bulle quand elle campe fait de belles traces.
 - Motif de bulles : mettre du savon liquide dans un gobelet. Ajouter une cuillère de peinture. Souffler dans ce mélange avec une paille jusqu'à ce que la peinture déborde. Poser une feuille de papier sur les bulles et recommencer pour remplir.
 - Mettre de la peinture dans un vaporisateur et asperger une feuille blanche.
 - Mettre une feuille de dessin dans une essoreuse à salade , y laisser tomber quelques gouttes de peinture, mettre le couvercle et tourner.
 - Peindre sur un miroir ou sur du plexiglass
 - Avec de la peinture diluée :
 - Faire des éclaboussures avec un pinceau et de la peinture diluée
 - Mouiller un papier, diluer de la peinture et faire de grandes taches
 - Faire des traces avec des craies grasses et recouvrir de peinture diluée.
- Avec la peinture, le hasard fait parfois bien les choses :**
- Effets imprévisibles en mettant de la peinture sur 2 cartons, en les frottant l'un contre l'autre et en les dissociant
 - Enduire un plexiglass de colle en bâton , puis de peinture à l'aide d'un pinceau. Y déposer une feuille. Admirez !!



STATUT: La déclaration des revenus de l'Assistante Maternelle

Les rémunérations perçues par les assistant(e)s maternel(le)s agréés sont soumises à l'impôt sur le revenu. Deux modalités de déclaration sont possibles. Le choix entre l'une ou l'autre vous appartient.

Régime général de droit commun :

L'imposition porte uniquement sur le salaire imposable à l'exclusion des indemnités destinées au repas, et à l'hébergement des enfants. La somme correspondante aux revenus imposables est pré-imprimée sur votre déclaration.

Régime spécial (codifié art 80 sexies du code général des impôts)

Revenu brut à déclarer avant application de la déduction forfaitaire pour frais professionnels de 10% :

- D'une part, le total des rémunérations (salaires, congés payés) et indemnités perçues pour l'entretien et l'hébergement des enfants, y compris le cas échéant l'indemnité de repas.

La prise en charge du repas de l'enfant par l'employeur, au lieu et place du versement de l'indemnité de repas, **constitue une prestation en nature imposable**, comme les indemnités d'entretien et d'hébergement et doit donc être ajoutée aux indemnités perçues.

Cette solution permet de traiter fiscalement de manière identique les assistantes maternelles, qu'ils fournissent ou non les repas aux enfants accueillis.

- D'autre part, une somme forfaitaire représentative de frais d'entretien et d'hébergement des enfants

Les heures complémentaires et supplémentaires :

Elles ne sont plus exonérées depuis le 1^{er} août 2012 (date à laquelle elles doivent être intégrées au revenu imposable des assistantes maternelles)

En effet, la seconde loi de finance rectificative pour 2012 a mis fin aux allègements sociaux et fiscaux attachés aux rémunérations versées au titre des heures supplémentaires et complémentaires des assistantes maternelles et prévus par la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (loi TEPA).

Conséquences pour les employeurs? L'exonération de cotisations sociales salariales des heures supplémentaires et complémentaires est abrogée depuis le 1^{er} septembre 2012. Cette disposition ne concerne que les parents ne bénéficiant pas du complément libre choix du mode de garde (enfant de plus de 6 ans essentiellement).

**Pour tout renseignement, vous pouvez contacter
le centre des Impôts de Besançon au 03 81 65 65 16**

Du changement sur le site Pajemploi...

Le 6 février, une nouvelle version du site pajemploi a été mise en ligne, pour la partie informative

La recherche d'informations est désormais organisée par profil :

- Employeur d'une assistante maternelle, - Employeur garde d'enfants à domicile, - Assistante maternelle agréée
- Garde d'enfants à domicile, - Partenaire.

La rubrique "Information/documentation" disparaît !

La documentation PDF préexistante (Le point sur... ; Pajemploi et vous ; les fiches pratiques) ne sera, en partie, plus disponible. Ces documents PDF sont supprimés, mais leur contenu est toujours présent dans les différentes rubriques du site avec la possibilité de les imprimer.

Conservation de certains documents PDF : Les différents modèles ainsi que le point sur l'attestation Pôle emploi sont conservés .

Formation continue dans le cadre du DIF

Vous avez reçu un coupon pour une formation informatique par Média PC dans ce journal.

Les personnes intéressées pour la suivre, sont priées de s'inscrire

auprès du Relais au 0687791414

N'hésitez pas à vous renseigner si vous ne connaissez pas les modalités d'inscription.

Vide Grenier à la puériculture, jeux et jouets

De 9h à 13h

Vous pouvez encore vous inscrire
sur les 2 sites au **06.87.79.14.14**

Le samedi 16 mars à Bouclans
(Espace culturel)

Le samedi 23 mars à Roulans
(Espace culturel)

**Merci d'en parler autour de vous et de transmettre les informations
aux parents employeurs !**

ANIMATIONS

Lieux	Mars	Avril
De 9h à 11h	« Peinture »	« Poissons rigolos!! »
Roulans Au périscolaire la Récré	Mardi 19	Mardi 2
Bouclans Au périscolaire	Bricolage: jeudi 21 mars (mairie)	Bricolage : jeudi 4 Temps jeux libre et bibliothèque: Jeudi 11 avril à la mairie
Matériel	Vieux habits ou tablier	Tablier ou vieux habits, CD publicitaires ou vieux CD

Pour une meilleure organisation et en cas de fermeture exceptionnelle du Relais, je vous demande de vous inscrire au plus vite au 06.87.79.14.14 ou par mail rfam.ccva@francas-doubs.fr

Numéros utiles

- **CAF de Besançon:** 0820252510 (www.caf.fr)
- **Centre Pajemploi:** 0820007253 (www.pajemploi.urssaf.fr)
- **Pôle Emploi:** 3949 (www.pole-emploi.fr)
- **Inspection du Travail à Besançon:** 0381211300 ou 3939
- **Permanence emploi PEEI à Bouclans et Roulans** 0626705620 ou 0381860263
- **Fepem:** 0825076464 ou 03.81.50.07.12
- **permanences CAF** à Valdahon tous les vendredis (Maison des Services) et à Baume les dames les jeudis (Espace Mery)

Communes rattachées au Relais de la CCVA: Bouclans, Breconchaux, Champlive, Châtillon Guyotte, Dammartin-les-Templiers, L'Ecouvotte, Glamondans, Gonsans, Laissey, Naisey-les-granges, Osse, Ougney-Douvot, Pouligney-Lusans, Le Puy, Roulans, Saint-Hilaire, Sechin, Val de Roulans, Vauchamps, Vennans, Villers Grelot

Ce journal d'information est disponible dans toutes les mairies de la CCVA, à la PMI de Saône et de Novillars, à la CCVA, disponible au Relais.